

Montréal, le 7 novembre 2013

Monsieur François Gendron
Vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Monsieur le Ministre,

La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) a pris connaissance de la réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2013 sur les boissons *dites* énergisantes. Celle-ci souligne, à juste titre, que la consommation de ces produits s'inscrit dans un cadre plus large de consommation de boissons sucrées, une problématique de santé préoccupante.

En effet, la surconsommation de boissons sucrées est fortement associée au développement de l'obésité et à divers problèmes de santé, dont le diabète, les maladies cardiovasculaires et les problèmes de santé dentaire. À titre d'exemple, la consommation quotidienne d'une boisson sucrée augmente le risque d'obésité de 60 % chez les enfants. À ce jour, il s'agit de la seule pratique alimentaire constamment associée au surpoids.

Si la consommation de boissons *dites* énergisantes ne peut pas encore être qualifiée, à elle seule, de problème de santé publique chez les jeunes, la consommation fréquente et régulière de boissons sucrées l'est sans équivoque. Alors que l'*Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de 4 ans* révélait qu'un enfant sur cinq boit des boissons sucrées quotidiennement, l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire* indique que le quart des élèves du secondaire consomme au moins une boisson sucrée par jour.

L'obésité est un enjeu de santé publique qui demeure criant au Québec. Présentement, l'industrie des boissons sucrées met toute sa créativité marketing en œuvre pour inciter les jeunes à consommer davantage leurs produits sucrés. Selon plusieurs études, une taxe sur les boissons sucrées est une des mesures les plus prometteuses à court terme pour contrer le marketing de ces boissons et renverser la tendance indésirable de surconsommation. Ceci sans compter le fait que les revenus générés permettraient d'investir en prévention. Alors que la France a déjà implanté une telle taxe avec succès et que le Mexique a annoncé son intention d'emprunter cette voie, le Québec doit aussi faire preuve de leadership pour prévenir l'obésité et les maladies chroniques. C'est pourquoi la Coalition Poids réclame l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, mes sincères salutations,



Corinne Voyer
Directrice